

CAMIER **B**

ÉTÉ 86

FÊTES POPULAIRES

Concert du centenaire de Saint-Jean-Baptiste perturbé Policiers et pompiers volent la vedette

♦ Le faubourg Saint-Jean-Baptiste a donné le coup d'envoi des fêtes de la Saint-Jean en assistant, hier soir, à un concert de chant donné sur le parvis de l'église Saint-Jean-Baptiste, qui fête ses 100 ans. Et le "la d'envol" a été assez cocasse!

par Andrée ROY

Dès 19h, les gens du quartier se

sont improvisés des gradins dans la côte Claire-Fontaine qui fait face à l'église. Pendant que les enfants se tracent des jeux de marelle et de "p'tit moineau" dans la rue Saint-Jean, fermée pour l'occasion, le faubourg a commencé à échanger potins et nouvelles fraîches, commères et compères pour une fois réunis sur une même galerie!

Une diversion se profile à mi-côte: la police ordonne de faire re-

morquer deux voitures qui prennent la place d'un éventuel auditoire. Le camion-remorque s'amène sur la rue Saint-Jean; la foule déjà compacte lui fait bien voir qu'il ne pourra se frayer un chemin en remontant Sainte-Claire. Il réapparaît quelques minutes plus tard par en haut, rue Lockwell, recule vers les deux coupables pendant qu'un motard de la police distribue les contraventions sous les

lames des essuie-glaces.

Surgissent les deux propriétaires des voitures; ils avaient le droit d'être là, s'opposent à leur remorquage... Inutile de faire une escale en pleine rue à quelques minutes du concert. La police retire les contraventions, le remorqueur en fait autant avec ses chaînes. Mais le camion refuse de démarrer, l'inclinaison de la rue empêchant l'essence d'arriver au carburateur.

On sort le bidon d'essence, ouvre le capot, on finit par alimenter le moteur suffisamment pour qu'il veuille bien démarrer. Le camion manque son départ, recule dans la foule qui hurle et s'éparpille, tentant de sauver de l'écrasement ses chaises de jardin. Il repart en trombe, capot ouvert, fauche le bidon d'essence au passage... au grand désarroi du policier qui doit appeler les pompiers afin de réparer le dégât.

Ceux-ci arrivent en haut de la côte en même temps que la chorale Héritage de Sherbrooke se présente sur le parvis de l'église. Rares applaudissements. La foule a l'attention et les yeux tournés de l'autre côté, craignant l'arrosage. Le

concert commence enfin, vers 20h15, avec "Gens du faubourg, c'est votre tour de vous laisser parler d'amour"... pendant que les pompiers examinent toujours la flaque d'essence, se demandant comment en disposer sans indisposer l'auditoire.

Les suggestions fusent, le voisinage se met à chahuter: à 100 pieds de la scène, on entend à peine le chœur chanter, encore moins les solistes s'exécuter, pour cause d'anémie des haut-parleurs. La solution est enfin trouvée: les pompiers répandent du sable sur la flaque d'essence pendant que la chorale entonne "J'ai reçu l'amour en héritage"...!



Entre 500 et 800 personnes, surtout des gens du faubourg Saint-Jean-Baptiste, ont transformé la côte Sainte-Claire en gradins pour entendre le concert de chant donné en l'honneur des 100 ans de la paroisse et de la fête de la Saint-Jean, demain.



C'est bien la première fois qu'on assistait à pareil concert en plein air avec le chœur Héritage de Sherbrooke, sur le parvis de l'église Saint-Jean-Baptiste, à Québec! C'est bien la première fois qu'elle avait 100 ans, aussi!



Quand on était assez près de la chorale pour bien l'entendre, ça valait bien des berceuses avant d'aller dormir...

Clinique Optométrique de Québec

DR YVES BERTRAND
Optométriste

DR GHISLAIN DIONNE
Optométriste

• Choix de montures • Examen de la vue • Verres de contact

735, Mail Centre-Ville 529-9383

DES RABAIS PAS POSSIBLE
6.7%
chez NISSAN!

DE TAUX DE FINANCEMENT
SUR NOS PICK UPS
MAXIMUM 36 MOIS

PELEMO NISSAN
1150, 18e Rue, Qc 647-1822

FORFAIT ÉTÉ

Offrez-vous des vacances de week-end, repas du soir, petit déjeuner et pratique gratuite des activités sportives. L'hébergement et les activités sportives sont gratuits pour les enfants de moins de 18 ans partageant la chambre des parents.

Tout compris **69\$**
(Prix par personne par nuit en occupation double d'une chambre régulière incluant la taxe et le service)

LE MANOIR DU LAC DELAGE

40, avenue du Lac, Ville du Lac Delage, (Québec) G0A 4P0

RESERVATIONS 848-2551 / 800 463-2841

Apprenez à bien conduire



Jeunes Conducteurs du Canada
Des centres de formation dans tout le pays

PROCHAIN COURS LUNDI 30 JUIN

Inscrivez-vous maintenant pour ne pas être déçu.

654-9193

ÉCOLE DE CONDUITE AVANTAGE
Centre Innovation, 2360, ch. Ste-Foy

LA CLINIQUE TARDIF ENR.
595, boul. Charest est
Tél.: 529-9721

DR MARTIN GIASSEN
DR BERNARD BERTHIAUME
DR JEAN DESLANDES

Optométristes

• Examens de la vue
• Verre de contact • Lunettes
• Soins professionnels complets

DU JAMAIS VU! SACRIFICE 100 VOITURES 1986

(Surplus d'inventaire en stock: Stellar et Excel GLS 5 portes, 5 vitesses)

ACHETEZ EN TOUTE CONFIANCE, VOICI COMMENT:

1. demandez la liste des prix courants du manufacturier
2. ajoutez le transport et la préparation
3. ajoutez 300 \$ de profit pour le concessionnaire
4. ajoutez la taxe provinciale
5. faites le total
6. c'est votre prix

* disponible chez Leviko seulement

3 PONY GLS
avec air climatisé
GRATUIT



PONY L

à partir de

6460\$

(transport et préparation en sus)

PONY GL

à partir de

6990\$

(transport et préparation en sus)

LÉVIKO

144, boul. Kennedy, Lévis Qc - 833-7140

(à 9 minutes des deux ponts)

REGARD SUR L'ACTUALITÉ LOCALE

Pour la construction de l'Hôtel-Dieu de Rivière-du-Loup Hommage tardif au Dr Alphonse Couturier

♦ RIVIÈRE-DU-LOUP - Entre 1968 et 1986, personne n'avait songé à remercier le Dr Alphonse Couturier. Depuis samedi, c'est chose faite. L'hommage aura été tardif, certes, mais il n'aura pas manqué d'éclat.

par Jean Didier FESSOU

C'est au Dr Alphonse Couturier que les Loupériens doivent le magnifique hôpital dont ils sont si fiers, l'Hôtel-Dieu de Rivière-du-Loup. Une grosse bâtisse moderne et carrée qui domine la ville et où 800 personnes trouvent leur emploi.

Malheureusement il faudra attendre 18 ans avant que le Dr Alphonse Couturier, aujourd'hui âgé de 83 ans, en soit officiellement remercié. Remerciements présiés par une autre Loupérienne d'origine, Mme Thérèse Lavoie-Roux, ministre de la Santé et des Services sociaux.

Mais au fait, de quoi s'agit-il ? C'est le Dr Alphonse Couturier, alors ministre de la Santé dans le gouvernement Lesage, qui avait réussi à obtenir le déblocage des crédits nécessaires pour faire construire l'Hôtel-Dieu de Rivière-du-Loup. Terminé en 1968, cet hôpital a été inauguré par les unionistes de Daniel Johnson et

par Me Gérard Lebel qui, deux ans auparavant, avait battu le Dr Alphonse Couturier dans son fief électoral de Rivière-du-Loup.

Or donc, en 1968, en raison des aléas de la conjoncture et des caprices de la démocratie, ce sont les "bleus" qui se sont attribués des mérites qui normalement auraient dû revenir aux "rouges". Et 18 ans plus tard, de retour au pouvoir, les "rouges" ont eu l'idée de réparer la petite "erreur". Et ils en ont profité pour faire plein de beaux discours pendant près de deux heures et rendre un hommage très particulier au Dr Alphonse Couturier.

Vie remplie

Le Dr Alphonse Couturier est l'exemple même du médecin de province qui aura mené une vie bien remplie et fait autant de médecine que de politique.

Il n'empêche que, à l'âge de 58 ans, à un âge où d'autres pensent déjà à une retraite dorée sous le chaud soleil de la Floride, le Dr Alphonse Couturier joignait les rangs de l'équipe du tonnerre à titre de ministre de la Santé dans le gouvernement Lesage.

Aussitôt entré en fonction, il préparait et déposait le "bill 2" sur la gratuité des soins hospitaliers. Et le 1er janvier 1961, entrait en vigueur la loi de l'assurance-hospitalisation du Québec.

C'est cette loi qui a pavé le chemin de l'assurance-maladie, adoptée quelques années plus tard par un autre gouvernement libéral, celui de Robert Bourassa, et un autre titulaire du portefeuille de la Santé, M. Claude Castonguay.

En plus de la loi de l'assurance-hospitalisation, le Dr Alphonse Couturier aura marqué son passage au ministère de la Santé en multipliant par 10 son budget: de \$30 à \$350 millions!

Et, bien entendu, il aura réussi à doter son patelin du bel Hôtel-Dieu dont les gens de Rivière-du-Loup sont si fiers. Hôpital dont l'une des ailes s'appellera désormais pavillon Alphonse-Couturier.

Cadeaux

De passage à Rivière-du-Loup pour rendre hommage à son illustre aîné, la ministre Thérèse Lavoie-Roux n'aura pas oublié d'apporter avec elle les indispensables petits "cadeaux" qui entretiennent l'amitié politique.

Ainsi donc les projets d'aménagement de l'Hôtel-Dieu de Rivière-du-Loup seront examinés avec toute la bienveillance voulue. En outre, la base budgétaire de l'Hôtel-Dieu a été redressée de \$530,000 en plus d'un autre montant de \$75,000.

Ainsi donc les maisons de

jeunes de Trois-Pistoles et de Rivière-du-Loup recevront chacune \$15,000. La première attendait cette subvention depuis quatre ans et la seconde se battait pour l'avoir depuis plus d'un an.

Ainsi donc la Villa Fraserville est maintenant officiellement reconnue comme centre de jour et est "éligible" au budget annuel de fonctionnement de \$150,000 que défrayera le ministère de la Santé et des Services sociaux. Depuis quelques mois, ce dossier empoisonnait la vie politique locale. D'abord, il ne faisait pas partie des priorités immédiates du CRSSS de Québec (dont dépend Rivière-du-Loup). Ensuite, il alimentait une querelle fédérale-provinciale dans la meilleure des traditions. En effet, le député fédéral du coin, le conservateur André Plourde, réussissait à obtenir des subventions pour permettre le fonctionnement de la Villa Fraserville comme centre de jour. Et il répétait à qui voulait l'entendre qu'il faisait "la job" du député-ministre provincial, le libéral Albert Côté, que ce dernier était incapable de faire.

Aussi, en annonçant sa décision, la ministre Lavoie-Roux a gentiment mais fermement prié le député fédéral Plourde de se mêler de ses oignons: "Le secteur des affaires sociales relève de Québec et non d'Ottawa".



Il aura fallu attendre 18 ans avant que le Dr Alphonse Couturier, aujourd'hui âgé de 83 ans, soit officiellement remercié pour l'Hôtel-Dieu de Rivière-du-Loup. Remerciements présiés par une autre Loupérienne d'origine, Mme Thérèse Lavoie-Roux, ministre de la Santé et des Services sociaux.

Tu cherches des lunettes pour y voir clair...
les Annonces classées du Soleil

647-3311

555 \$ plus taxe
QUÉBEC-PARIS

Dans les succursales «Inter-Voyage»
départs du 28 juin et du 5 juillet. Séjour de 1 à 8 semaines. Les places sont limitées.

Detenteur d'un permis du Québec

Commission Scolaire Chutes-Montmorency

APPEL D'OFFRES
VENTE PAR SOUMISSION
MAISON UNIFAMILIALE

La Commission scolaire Chutes-Montmorency met en vente par soumission publique une maison unifamiliale située au numéro civique 2022, rue Canadiel, à Beauport (secteur Courville).
Cet immeuble est vendu tel que vu, c'est-à-dire que si des travaux doivent être complétés, ils le seront aux frais de l'acheteur. Un devis des travaux à compléter est disponible aux soumissionnaires.
La Commission scolaire Chutes-Montmorency n'offre aucune garantie à l'acheteur et ne s'engage en aucune façon à accepter la soumission la plus haute ni aucune des soumissions reçues.
La mise à prix est de cinquante et un mille deux cent dollars (\$51,200.00\$).
Pour la visite des lieux, s'adresser à monsieur André Bédard, adjoint-administratif, au numéro de téléphone 667-4220. Les visites auront lieu le 27 juin, de 18 h 30 à 20 h 30 et le 28 juin, de 13 h 00 à 16 h 00.
Une copie des plans pourra être consultée sur place.
Les soumissions devront être reçues avant le 4 juillet à 14 h 00 au bureau de monsieur Emile Lebrun, Commission scolaire Chutes-Montmorency, 2267, avenue Royale, Beauport, G1C 1P5.

Le secrétaire général
Emile Lebrun

Ville de Val-Bélair

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTE DE CHAUVÉAU

AUX PROPRIÉTAIRES INSCRITS, LE 18 JUIN 1986, AU RÔLE D'ÉVALUATION ALORS EN VIGUEUR DANS CETTE VILLE À L'ÉGARD D'UN IMMEUBLE IMPOSABLE SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE VAL-BÉLAIR:

AVIS PUBLIC

EST DONNE par le soussigné, assistant-greffier de cette ville:

QUE lors d'une séance spéciale tenue le 18 juin 1986, le conseil de cette ville a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT VB-292-86: "RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE INCLUANT DES BORDURES EN BETON ET UN REVÊTEMENT BITUMEUX SUR LES RUES CORBIER ET CABANA ET PRÉVOYANT UN EMPRUNT RELATIF AU FINANCEMENT DESDITS TRAVAUX."

et dont l'objet et l'emploi des deniers sont suffisamment décrits par le titre.

QUE le règlement VB-292-86 s'applique à tout le territoire de la ville de Val-Bélair.

QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 18 juin 1986, s'il s'agit de personnes physiques ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 385 de la Loi sur les cités et villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que le règlement VB-292-86 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 385 à 396 de la Loi sur les cités et villes.

QUE cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 370 à 384 de la Loi sur les cités et villes et qu'aux fins de cette procédure les personnes habiles à voter sur ledit règlement auront accès à un registre tenu à leur intention, de neuf heures à dix-neuf heures, les 2 et 3 juillet 1986, au bureau du soussigné, 1105, avenue de l'Église nord, Val-Bélair, Qué.

QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement VB-292-86 fasse l'objet d'un scrutin secret est de 500, qu'à défaut de ce nombre, ledit règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE toute personne habile à voter sur le règlement en question peut le consulter au bureau du soussigné aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement.

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 3 juillet 1986, dans la salle réservée aux séances du conseil, 1320, rue Modène, Val-Bélair, à 19 heures 15 minutes.

DONNE À VAL-BÉLAIR, CE 23 JUIN 1986.

GAËTAN THELLEND, DIRECTEUR GÉNÉRAL
ASSISTANT-GREFFIER

Réussite de la fin de semaine des grands peintres à Baie Saint-Paul

♦ BAIE SAINT-PAUL - Les responsables de l'Association touristique de Charlevoix et du Centre d'art de Baie Saint-Paul sont satisfaits des résultats qu'ils ont obtenus avec la présentation pour la première fois de la fin de semaine des grands peintres. "Nous n'a-

par Denis GAUTHIER
(collaboration spéciale)

vions pas d'objectifs précis en terme de participation, nous voulions attirer l'attention sur notre produit touristique et de ce côté, nous

estimons que c'est réussi", mentionnait hier Mme Marie-Claude Lavoie, la coordonnatrice de cette fin de semaine d'activités.

La majeure partie des activités ont connu du succès. Ce fut le cas, entre autres, du vernissage de l'exposition Panorama 1986, vendredi soir, et de l'encan de tableaux, hier après-midi, qui ont attiré chacune plus de 200 personnes. Les gens ont cependant boudé le bal des grands peintres qui s'est déroulé samedi en soirée, "la fin de semaine de la Saint-Jean n'est pas le meilleur temps de l'année pour l'arrivée de nouvelles activités populaires parce qu'il y en a déjà trop", souligne Mme Lavoie.

L'encan de tableaux a permis de verser plus de \$10,000 dans les coffres du projet pour la construction d'un centre national d'exposition à Baie Saint-Paul. "Les toiles nous ont été données par des galeries d'art et des peintres de la région. Les gens croient vraiment au Centre national d'exposition", disait la directrice du Centre d'art, Mme Françoise Labbé, à la fin de l'événement.

Une trentaine de personnes ont



La directrice du Centre d'art de Baie Saint-Paul, Mme Françoise Labbé, et le directeur général de l'association touristique, M. Pierre Tremblay.

fait le voyage inaugural du circuit "La route des grands peintres". Cette première se répètera à toutes les fins de semaines d'ici l'automne.

L'Association touristique, en organisant cette fin de semaine d'activités, voulait principalement attirer l'attention des médias sur le produit touristique particulier de la région de Baie Saint-Paul, soit l'art. Mme Lavoie affirme que, de ce côté, on a touché la cible, "on voulait que cette fin de semaine soit un peu le pendant de ce que fut le tournoi de golf du "Temps d'une paix" tenu

dans la région de La Malbaie l'an dernier", mentionne-t-elle en se disant satisfaite de la couverture qu'a reçu l'événement.

La fin de semaine des grands peintres reviendra l'an prochain, assure Mme Lavoie. On devrait toutefois en changer la date. "Nos débuts sont modestes, mais nous avons la ferme intention de faire de ces activités le rendez-vous annuel des amateurs d'art tout en mousonnant notre produit touristique", explique-t-elle.

SOMMAG
SOCIÉTÉ MUNICIPALE D'HABITATION CHAMPLAIN

CONSTRUCTION D'ÉDIFICES À LOGEMENTS MULTIPLES POUR FAMILLES - PROJET P.S.I. ST-ROCH

AVIS EST, par les présentes, donné que la Société municipale d'habitation Champlain demande des soumissions pour le projet P.S.I. ST-ROCH concernant les travaux pour la réalisation d'un ensemble d'habitation comprenant environ quarante-cinq (45) logements pour familles, dans la Ville de Québec, selon un contrat à forfait et comportant six (6) bâtiments.

MÉTHODE DE SOUMISSION: "Soumission sur programme". Cette méthode vise à obtenir de tous les soumissionnaires, à partir d'un dossier de soumission comportant notamment un "programme" contraignant, un prix forfaitaire pour des services à fournir en deux (2) étapes. Le soumissionnaire dont le prix est accepté signe avec la Société municipale d'habitation Champlain agissant à titre de propriétaire un contrat s'engageant:

1. à la première étape, à faire préparer par des professionnels retenus par lui et à fournir tous les plans et devis d'exécution conformes au dossier de soumission;
2. à la deuxième étape, à exécuter tous les travaux de construction du projet sous la surveillance des professionnels retenus lors de la première étape. La Société municipale d'habitation Champlain se réserve le droit d'effectuer sa propre surveillance.

CONDITION: Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec et détenant une licence en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

INFORMATIONS: Les entrepreneurs généraux obtiendront tous les renseignements ainsi que le dossier de soumission concernant ce projet au siège social de la Société municipale d'habitation Champlain, 2, avenue Chauveau, rez-de-chaussée, Québec, (Qué.) contre un dépôt non remboursable de vingt-cinq dollars (\$25), sous forme de chèque visé émis à l'ordre de la Société municipale d'habitation Champlain.

CONSULTATION DES DOCUMENTS: Les personnes intéressées peuvent consulter le dossier de soumission au siège social de la Société municipale d'habitation Champlain, 2, avenue Chauveau, rez-de-chaussée, Québec (Qué.), ainsi qu'aux endroits suivants:

- Association de la construction de Québec et de Montréal;
- Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec Inc. et ses filiales;

GARANTIES DE SOUMISSION: Sous forme de cautionnement ou de chèque visé, au montant de cent soixante mille dollars (160 000\$), avec validité de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date de l'ouverture des soumissions.

CLÔTURE DES SOUMISSIONS: Les soumissions transmises (un original et deux copies) dans des enveloppes cachetées, dûment identifiées sous le titre PROJET P.S.I. ST-ROCH et adressées à la Société municipale d'habitation Champlain, seront reçues jusqu'à quinze heures (15h00) (heure en vigueur localement), le 6 août 1986, au bureau de la Société municipale d'habitation Champlain, 2, avenue Chauveau, rez-de-chaussée, Québec, (Qué.), pour être ouvertes publiquement au même endroit à l'heure et à la date de clôture ci-dessus précises.

Les soumissionnaires sont priés de noter que les bureaux de la Société sont habituellement fermés entre 12h00 et 13h30.

Les documents de soumissions fournis par la Société municipale d'habitation Champlain seront obligatoirement utilisés.

La Société municipale d'habitation Champlain ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Québec, le 18 juin 1986.

Le directeur général,
Michel Beaumont, ing.



Ville de Val-Bélair

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTE DE CHAUVÉAU

AUX PROPRIÉTAIRES INSCRITS LE 18 JUIN 1986, AU RÔLE D'ÉVALUATION ALORS EN VIGUEUR DANS CETTE VILLE À L'ÉGARD D'UN IMMEUBLE IMPOSABLE SITUÉ DANS LE SECTEUR TEL QUE DÉCRIT CI-DESSOUS:

AVIS PUBLIC

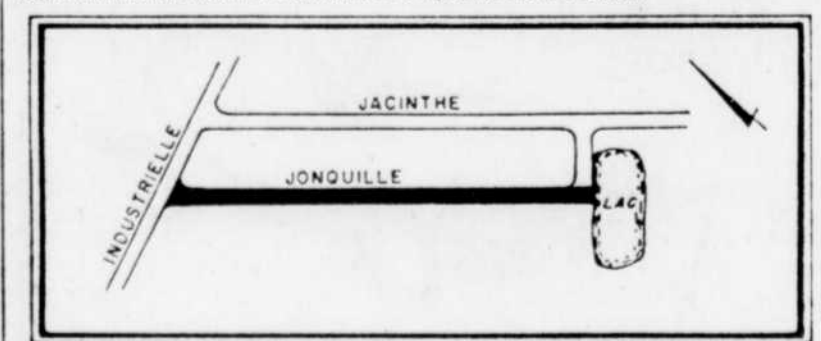
EST DONNE par le soussigné, assistant-greffier de cette ville:

QUE lors d'une séance spéciale tenue le 18 juin 1986, le conseil de cette ville a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT VB-291-86: "RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE ET DE POSE D'UN REVÊTEMENT BITUMEUX SUR LA RUE JONQUILLE AINSI QUE D'UN EMPRUNT RELATIF AU FINANCEMENT DESDITS TRAVAUX."

et dont l'objet et l'emploi des deniers sont suffisamment décrits par le titre.

QUE le règlement VB-291-86 s'applique à la rue Jonquille, sur une distance de 1 811,14 pieds linéaires, soit entre l'intersection de l'avenue Industrielle jusqu'à la limite sud de la propriété portant le numéro de cadastre 436-4 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambrose-de-la-Jeune-Lorette, et ce tel que montré ci-dessous:



QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 18 juin 1986, s'il s'agit de personnes physiques ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 385 de la Loi sur les cités et villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que le règlement VB-291-86 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 385 à 396 de la Loi sur les cités et villes.

QUE cette demande a lieu selon les procédures d'enregistrement prévues aux articles 370 à 384 de la Loi sur les cités et villes et qu'aux fins de cette procédure les personnes habiles à voter sur ledit règlement auront accès à un registre tenu à leur intention, de neuf heures à dix-neuf heures, les 2 et 3 juillet 1986 au bureau du soussigné, 1105, avenue de l'Église nord, Val-Bélair (Qué.)

QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement VB-291-86 fasse l'objet d'un scrutin secret est de 9, qu'à défaut de ce nombre, ledit règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE toute personne habile à voter sur le règlement en question peut le consulter au bureau du soussigné aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement.

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 3 juillet 1986, dans la salle réservée aux séances du conseil, au 1320, rue Modène, Val-Bélair, à 19 heures 15 minutes.

DONNE À VAL-BÉLAIR, CE 23 JUIN 1986.

GAËTAN THELLEND, DIRECTEUR GÉNÉRAL
ASSISTANT-GREFFIER

LA PAGE EDITORIALE LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur
JACQUES-G. FRANCOEUR
Rédacteur en chef et Editeur adjoint
ALAIN GUILBERT

Président et directeur général
PAUL-A. AUDET
Directeur de l'information
GILBERT ATHOT

Vice-président et trésorier
CHARLES-A. POULIN
Directeur de l'édition
JACQUES DUMAIS

Des plages lumineuses d'ignorance

Ainsi que notre journal le rapportait, dans son édition d'hier, les baigneurs de la région de Québec ne sauront pas, cette année, dans quelles eaux s'aventurer sans risque pendant la canicule. C'est que le ministère québécois de l'Environnement, pour économiser...\$50,000, n'effectue plus, comme c'était la coutume depuis 10 ans, des tests et prélèvements devant vérifier les eaux propres ou impropres à la baignade. Il s'en remet au bon vouloir des municipalités et des propriétaires de plages. Or celles-ci semblent l'avoir appris par la voix des médias et ne seraient pas préoccupées par une délégation aussi soudaine de responsabilités tandis que ceux-ci n'ont aucune motivation pour travailler contre leurs propres intérêts dans une opération préventive auprès de la clientèle populaire.



par
Jacques
DUMAIS

Le retrait d'Environnement-Québec d'un dossier aussi... chaud témoigne d'une improvisation et d'une incurie inqualifiables de la part du gouvernement Bourassa. Car pour une économie de bouts de chandelles préconisée par un ministère sectoriel, c'est la santé publique que l'on met ainsi en danger et la Régie de l'assurance-maladie (RAMQ) qui payera davantage pour faire soigner les baigneurs pouvant, par ignorance, contracter des maladies infectieuses ou de la peau tout au long de la belle saison. Si le gouvernement compte réaliser ainsi des prouesses comptables pour renflouer le trésor public, il peut aller se rhabiller!

Ce n'est un secret pour personne que les eaux impropres à la baignade abondent chez nous comme partout au Québec. En une décennie, Environnement-Québec ordonna la fermeture d'une cinquantaine de plages dans la région immédiate de la capitale. Et le Saint-Laurent non encore épuré de ses égouts diffusés au naseau entre Beauport et Cap-Rouge demeure interdit, malgré la tolérance croissante qu'on y exerce. Pour parfaire qu'ils aient été, les rapports saisonniers d'Environnement-Québec n'en constituaient pas moins une source de références indispensables pour quiconque prend sa santé à coeur.

...

Il apparaît inconscient de laisser au palier municipal, aux pourvoyeurs de plages ou aux usagers eux-mêmes le soin de prendre la relève du ministère. Comment imaginer, par exemple, que des citoyens non informés et que la canicule fait suinter se comporteront comme "6 millions d'environnementalistes" à la vue d'un cours d'eau où "tout le monde le fait"? Peut-on imaginer un proprio de plage éconduire ("C'est pollué chez moi; allez-vous baigner ailleurs!") une foule d'estivants qui lui rapportent un pécule d'appoint?

Quant aux municipalités, la loi leur confère, bien sûr, la juridiction quant à la qualité des eaux et aux lieux de baignade. Mais de plus en plus d'administrations municipales sont elles aussi en conflits d'intérêts en cette matière. Ainsi, le service des loisirs de Beauport, à l'est de Québec, concluait une entente avec une société nautique privée, l'an dernier, pour aménager un parc récréatif sur les battures. Comme ce secteur attire de plus en plus de véliplanistes, de plaisanciers et d'adeptes des plages, il deviendra plutôt difficile pour la ville d'hypothéquer son avenir par des interdictions pour cause de pollution.

Dans ce contexte, il importe que le gouvernement du Québec assume à nouveau son leadership, mais raffermi, pour pallier le je-m'en-foutisme inéluctable de la base au sujet de la surveillance de la qualité des plages. La santé publique étant de compétence provinciale, il appartient au Québec de veiller, grâce à ses expertises acquises au fil des ans, à ne pas la compromettre pour sauver son argent de poche... ●

BLOC-NOTES

La CUQ rêve

La Communauté urbaine de Québec (CUQ) vient de lancer une large offensive pour reprendre en mains son rôle de promoteur industriel de la région sur la scène internationale. Cette attaque vise directement la société Inter-Port, qui, à la suite d'une entente signée il y a deux ans, est l'unique organisme qui s'occupe de la promotion internationale du territoire de la CUQ en même temps que celle des municipalités de la Rive-Sud.

Les dirigeants de la CUQ reprochent à la société Inter-Port, propriété des gouvernements fédéral et provincial, d'avoir une existence trop aléatoire puisque la dernière entente Québec-Ottawa, signée il y a deux mois, n'assure la survie de l'organisme que pour une période de neuf mois. Pour la CUQ, cette incertitude ne permet pas une assez grande marge de manoeuvre. Sa survie devrait être assurée pour au moins trois ou quatre ans, sinon Inter-Port devrait disparaître et laisser la place au Service de promotion industrielle de la CUQ.

De plus, la CUQ croit qu'il y a place pour un autre organisme de promotion industrielle sur la scène internationale puisque les actions de la société Inter-Port sont dirigées prioritairement vers les industries industrialo-portuaires à grand gabarit et les entreprises de technologie de pointe. Cette spécialisation, selon la CUQ, laisse le champ libre à un organisme qui ferait la promotion industrielle d'envergure internationale dans les secteurs "traditionnels" et particulièrement dans le secteur manufacturier.

L'offensive de la CUQ remet donc en cause une nouvelle fois l'existence de la société Inter-Port et laisse entrevoir les dangers d'un dédoublement des efforts de promotion internationale, comme il en existe un présentement sur la scène régionale et nationale.

Il est malheureux que la CUQ se lance dans ce débat. Elle a bien d'autres chats à fouetter pour le moment que de s'occuper de dédoubler les efforts faits par la société Inter-Port. Car elle ne saurait actuellement remplacer efficacement la société Inter-Port. A moins d'avis contraire, la CUQ n'a pas, pour le moment, le mandat de décider de l'avenir économique de la Rive-Sud et la promotion internationale s'accorde mal avec l'esprit de clocher.

Les efforts des dirigeants de la CUQ devraient plutôt porter sur la permanence de la société Inter-Port, sur son développement et son renforcement et, pourquoi pas, sur la participation des représentants municipaux et supra-municipaux au conseil d'administration de l'organisme. ●

Vincent GLICHE



LETTRES AU SOLEIL

La publicité sur l'ail des bois

(Lettre adressée à la firme Steinberg)

Le 9 juin dernier, la compagnie Steinberg faisait paraître une annonce toute spéciale dans son cahier publicitaire intitulé: "en vedette: ail des bois Pied-Mont".

Compte tenu que cette annonce véhicule des principes contraires à la protection de la diversité biologique du Québec et qu'elle encourage la disparition d'espèces menacées, il m'apparaît essentiel que ce type de publicité soit dénoncé et que votre compagnie adopte un code d'éthique pour éviter ces gestes malheureux. D'ailleurs, cette annonce en a choqué plus d'un et notre ministère a reçu de très nombreux appels téléphoniques nous demandant d'intervenir. On se rappellera qu'au cours du mois de mai 1986, le ministère de l'Environnement avait fait une campagne auprès de la population du Québec pour que celle-ci contribue à sauvegarder l'ail des bois en ne la cueillant pas et en s'abstenant de l'acheter. Or, votre publicité prône le contraire de façon flagrante.

Que Steinberg vende de l'ail des bois, nous n'y pouvons rien, car tant qu'une loi n'interdira pas la commercialisation de cette espèce, ce produit peut être offert et donc, annoncé. Toutefois, lors-

qu'une compagnie comme Steinberg se sert du principe qu'il s'agit d'une espèce rare, qu'elle affirme même que cette espèce est menacée pour encourager la population à en consommer avant que cette plante disparaisse, cela manque nettement de respect le plus élémentaire pour la nature, les espèces vivantes et la vie sous toutes ses formes.

Nous reconnaissons que la vente de l'ail des bois est certainement plus difficile depuis trois ans compte tenu qu'une conscience collective s'est développée au Québec à l'égard de la nécessité de

sauvegarder cette espèce. Il y a quelques années, la publicité pour favoriser la vente de l'ail des bois affirmait surtout qu'il n'y avait aucun danger compte tenu qu'il s'agissait d'une espèce abondante. Or, aujourd'hui, le discours a changé. Steinberg soutient dans sa publicité qu'il s'agit d'une espèce menacée et exploite l'ignorance de plusieurs sur la problématique de la protection des espèces menacées du Québec. Plus particulièrement, Steinberg exploite la situation précaire de l'ail des bois pour mousser la vente de ce produit dont l'achat régné de plus en plus au consommateur qui juge

qu'il a un rôle important à exercer dans le maintien de notre patrimoine écologique.

Par conséquent, je souhaite que cette erreur publicitaire que vous avez commise sera rapidement corrigée. Pour votre information, je vous fais parvenir quelques documents sur l'importance de la protection des espèces menacées au Québec et plus particulièrement sur l'ail des bois.

Du directeur du patrimoine écologique au ministère québécois de l'Environnement... ●

Leopold Gaudreau
Sainte-Foy

Qualité de vie à Saint-Roch

vous apercevez que les nouveaux habitants sont heureux de vivre ici car il y a la qualité de vie que les gens veulent et ce dans un centre-ville. Mais la qualité de vie ne s'arrête pas là, elle se poursuit toujours et ce par l'action des gens énumérés ci-haut.

Le quartier St-Roch a beaucoup évolué vers une meilleure qualité de vie. D'autres projets ont été réalisés et d'autres le seront pour le futur mais je m'arrête là car la liste est trop longue. ●

Gino Lavoie
Québec

Il est déjà parti...

On fait de drôles de rencontres au Centre d'Art de Baie Saint-Paul. Par exemple, un journaliste-photographe italien. Ce qui est très bien quand ce journaliste veut faire connaître les centres d'art et les artistes de notre région.

Mais c'est moins bien quand il est furieux. Celui-là, qui travaille pour de grands magazines d'exploration et d'aventure comme Oasis, Atlante, Airone, se promène avec un sac à dos et des bottes: il voulait voir la grande nature québécoise, l'Ungava, les baleines du Saint-Laurent, les Tornat, la Baie James.

Mais, notre ineffable ministère du Tourisme, qui avait poussé l'amabilité jusqu'à lui

payer une voiture (et même avec chauffeur pour Montréal) et à lui organiser un périple et un horaire serré l'avait dirigé vers le Domaine Forget, le musée Laure Conan, le kiosque d'initiation aux goélettes du Saint-Laurent (sic) où il n'y a rien à voir et la basilique de Sainte-Anne de Beauport, où il expédie d'ailleurs tous les journalistes étrangers, japonais, australiens, finlandais.

Il ne leur est pas venu à l'idée qu'à la porte même de Québec, nous avons la Jacques-Cartier, le parc des Grands-Jardins, le Saint-Laurent, sans compter tout le Nord? Trop tard, il est parti vers l'Alberta et le Yukon. ●

Anne Lemieux
Sillery

Monroe

Qu'est-ce que ça peut donner aux gens de savoir par l'auteur Antony Summers que Marilyn Monroe a eu plusieurs amants, entre autres John et Robert Kennedy? Ça s'est passé il y a 24 ans et encore est-ce la vérité? Et nous apprenons cette histoire par LE SOLEIL. Pour moi, ce n'est que potin. Et encore si ça rendait les gens meilleurs. Pourquoi toujours essayer de détruire le bon côté des gens. ●

Maurice Couture
Bernières

Expérience décevante au Château

Par cette lettre, nous désirons vous faire connaître notre profonde déception à la suite du séjour que nous avons fait au Château Frontenac le 31 mai et le 1er juin derniers.

Nous constatons que cet établissement, considéré à l'étranger comme un des principaux fleurons de l'industrie hôtelière d'ici, n'a plus grand chose d'un grand hôtel, hormis son allure extérieure. De passage chez vous il y a bientôt quatre ans, nous avions été enchantés de l'accueil et du traitement reçu. C'est que le Château Frontenac d'alors semblait tenir pour important le respect de sa clientèle. Considérez vous-mêmes, d'après ce qui suit, si nous avons raison ou non de nous interroger sur ce qui est advenu depuis lors.

Nous avions fait nos réservations depuis deux semaines, ce qui n'a pas empêché qu'on nous annonce qu'aucune chambre n'avait été retenue pour nous. Vous aviez nos noms, mais vous n'aviez pas les chambres. On nous a finalement assigné deux chambres (avec lits doubles, puisque nous avons

précisé à la réceptionniste que nous y tenions).

Surprise: arrivés à l'une des deux chambres que nous nous sommes empressés de déverrouiller pour en prendre possession, nous nous sommes trouvés nez-à-nez avec des occupants! Pas d'erreur, ou plutôt: pas d'erreur de notre part: on nous avait bien assigné la même chambre.

Redescendus à la réception, nous avons reçu les excuses empressées de la réceptionniste, puis nous sommes repartis vers une troisième chambre, que nous avons visitée immédiatement. Autre déception: la salle de bain ne brillait pas par sa propreté, les carreaux noirs du bain nous suggérant que le nettoyage avait été fait en vitesse.

L'autre chambre était plus engageante. Mais elle perdit beaucoup de son charme quand le bol de toilette a débordé. Nous avons ramassé les dégâts avec les moyens du bord: serviettes de bain mises à la disposition de la clientèle. Nous avons appelé un employé qui a fini de nettoyer,

mais qui n'a pas pu remplacer les serviettes sales par des propres. Il a donc fallu s'en passer et se contenter des premières, qui ont passé la nuit sur le plancher de la salle de bain... ●

Nous glissons un mot sur le fait que nous n'avons pas été impressionnés par l'attitude du personnel à notre égard. La courtoisie laissait à désirer, et certains employés se montraient davantage intéressés par les pourboires que par notre satisfaction. Et nous n'avons rien trouvé d'exaltant à faire le pied-de-grue dans des files d'attente qui bougeaient à pas de tortue, à la réception faite de personnel suffisant. Nous avions quand même alors le loisir d'examiner les mines sombres d'autres clients manifestement déçus, choqués du traitement qui était le leur.

Est-il acceptable que le Château Frontenac en soit là? Quelle image de l'hospitalité québécoise donnez-vous aux clients étrangers à qui on a vendu le service "inégal" de votre établissement? Ne pensez-vous pas que le prix que nous payons pour nos

chambres commande un minimum de considération pour votre clientèle?

Nous ne voulons pas jeter le blâme sur vos employés, car nous ne pouvons pas croire que ceux qui, il y a quatre ans encore, faisaient preuve d'autant de courtoisie, de chaleur et d'attention, aient pu devenir comme par magie un troupeau de fainéants. Les gens que nous avons rencontrés chez vous sont manifestement démotivés, et il doit y avoir des raisons à cela.

La conclusion qui s'impose à notre histoire, à peine est-il besoin de la formuler: si le Château Frontenac nous offre un service aussi inqualifiable au prix d'un hôtel à "six étoiles", nous irons ailleurs quand nous passerons par Québec. N'importe quel motel peut nous offrir mieux pour une fraction du prix... ●

Ginette Dupré
Jean-François Roussel
Marie-Hélène

Labrecque
Yves Dumoulin
Montréal

MONTREAL

Le RCM pourrait ébranler la haute fonction publique

♦ Jean Drapeau a été au pouvoir à Montréal pendant près de 30 ans. Car c'est en 1954 - et non en 1958 comme je l'écrivais par erreur récemment - que le jeune croisé d'une nouvelle moralité civique fut élu maire de la Babylone québécoise pour la première fois. Battu en 1957, il fut par la suite réélu sans interruption à partir de 1960.

par
Richard DAIGNAULT

Trente ans de pouvoir - dont 26 sans interruption - c'est énorme et il est probablement difficile d'imaginer l'ampleur et la force des liens qui se sont noués à l'intérieur de l'administration montréalaise, entre les hommes politiques et les serveurs publics.

Si le courant révélé par les sondages connus à ce jour gardait la même direction jusqu'au jour du scrutin, le 9 novembre prochain, les électeurs montréalais mettraient au pouvoir une équipe neuve et jeune, l'équipe du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal, le RCM.

Quelle serait dans, cette éventualité, les conséquences d'un tel virage pour la haute fonction publique municipale?

L'ensemble des quelque 12,000 employés municipaux sont protégés par des conventions collectives. Et de toute façon, s'il y a une faction qui a une dent contre l'administration Drapeau et qui favorise le changement, c'est bien celle-là. Mais qu'advient-il des cadres?

Rappelons ce qui est arrivé à Québec en 1960, quand l'Union nationale - au pouvoir sans interruption depuis 1944 - subit la défaite aux mains des libéraux de Jean Lesage. Une nouvelle génération de grands mandarins - amis ou collaborateurs de Lesage, de René Lévesque et de Paul Gérin-Lajoie - s'empara des postes clés dans le sillon du branle-bas politique.

Beaucoup plus récemment, on assistait à un léger brassage de la fonction publique fédérale, à la suite de l'élection d'un gouvernement conservateur à Ottawa. Les grands technocrates y sont relativement à l'abri des intempéries électorales et le premier ministre Brian Mulroney, en prenant la roue du gigantesque navire fédéral, a vite conclu que les experts en place pallieraient les faiblesses de son apprentissage.

La possibilité d'un changement d'administration à Montréal sème-t-elle un sentiment d'inquiétude chez les cadres de la ville?

Je posais la question récemment à l'un d'eux. Sa réponse? La tradition a voulu que les cadres de l'administration soient généralement confirmés dans leurs postes.

Cependant, cette fois, il y a de l'inquiétude, admet-il. C'est le conseil municipal qui embauche les mandarins et personne ne sait, avec certitude, ce que ferait un conseil dominé par le RCM.

Erreur corrigée

Dans la chronique de vendredi qui portait sur la grande collecte du Parti libéral du Canada auprès des grandes entreprises, j'écrivais que M. Claude Castonguay était le responsable de l'opération pour le Québec.

M. Castonguay a nié cette affirmation et, vérification faite, j'avais tort de lui attribuer ce rôle. Mes excuses. Il a confirmé par ailleurs sa présence, à titre personnel, à la réunion du Mount Royal Club.

Parade de la Saint-Jean en 1987

La parade du 24 juin 1988, rue Sherbrooke à Montréal, tourna à l'émeute. L'estrade d'honneur où prenaient place Pierre Trudeau, à la veille de l'élection qui allait le lendemain le porter au pouvoir avec une majorité, le maire Jean Drapeau, dignitaires et policiers, fut tout à coup lapidée de bouteilles et d'objets divers. Tout le monde se sauva. Sauf Pierre Trudeau qui, seul, défia les assaillants. La police répliqua par une brutale charge à cheval contre la foule.

Résultat: Montréal abolit jusqu'à nouvel ordre l'une de ses plus impressionnantes traditions.

On songe maintenant très sérieusement à reprendre cette vieille coutume l'an prochain. Après 19 ans. Et sur la rue Sherbrooke. Comme autrefois! ♦

Plusieurs sanctions imposées

Les professionnels sont "sous bonne surveillance"

♦ Le pharmacien doit donner l'image d'un professionnel compétent et minutieux. La malpropreté et le désordre ne peuvent donc être tolérés dans l'exploitation d'une pharmacie. Un pharmacien a été condamné à une amende de \$750, pour avoir exercé sa profession dans des conditions non conformes aux règles de l'hygiène.

par Damien GAGNON

Le comité de discipline de l'Office des professions n'a pu retenir la raison invoquée par le pharmacien. Il a reconnu que sa pharmacie était dans un état lamentable et sale attribuant cette négligence à l'existence de maladies graves chez des membres de sa famille immédiate, soit sa femme, son père et sa belle-mère.

Ce pharmacien a admis avoir peinturé son établissement une seule fois en 25 ans. Selon le comité de discipline, ce pharmacien aurait pu se faire aider pour conserver sa pharmacie propre en tout temps.

Il s'agit d'une des nombreuses sanctions rendues par le comité de discipline des différentes corporations professionnelles et par le tribunal des professions contre des professionnels. L'Office des professions publie, deux fois par année, un recueil des mesures disciplinaires. Le dernier qui vient d'être publié, couvre le deuxième semestre de l'année 1985.

Les noms des personnes en cause et tout autre élément d'information de nature à permettre leur identification sont omis afin de respecter le caractère confidentiel des décisions. L'ensemble des corporations sont touchées par des histoires d'errements professionnels de leurs membres.

Autres cas

Un dentiste a été radié pour un mois de sa corporation professionnelle et il a été condamné à \$1,000 d'amende pour la pose de couronnes en acier inoxydable sur les dents d'un enfant de moins de cinq ans et d'un autre âgé de sept ans. Ce traitement n'était pas justifié: les caries en cause étaient des caries d'un demi-millimètre de profondeur et l'unique traitement qu'elles pouvaient justifier était une restauration en amalgame.

Une infirmière travaillant dans une institution psychiatrique a été reconnue coupable d'avoir abusé de la confiance d'un bénéficiaire en lui empruntant ou en tentant de lui emprunter de l'argent, ainsi que de vol et recel de marchandises. Compte tenu de la gravité de l'offense, elle a été congédiée, radiée de sa corporation durant une période de deux mois et elle a dû rembourser les sommes volées.

Un infirmier a perdu son droit de pratique pendant six mois et il a dû se soumettre à un stage de perfectionnement après avoir été re-

connu coupable sous cinq chefs d'accusation: avoir attrapé un bénéficiaire par les poignets et l'avoir poussé dans son fauteuil en lui disant, tout en le secouant, qu'il allait le tuer; avoir lancé un verre de lait au visage d'un patient; avoir donné un coup à la figure d'une patiente avec l'aide d'un couvre-oreiller et avoir administré du valium intraveineux sans prescription.

Un médecin a été réprimandé par sa corporation pour avoir été déclaré coupable par un tribunal canadien d'avoir illégalement frustré la Régie de l'assurance-maladie du Québec. Il a été condamné à

\$15,000 d'amende et à une journée de prison. En rendant sa sentence, la corporation a tenu compte que l'intime a dû subir une grave intervention chirurgicale et que le long procès auquel il a dû faire face l'a profondément marqué.

Plusieurs sanctions disciplinaires ont aussi été prises contre des comptables agréés, des notaires, des denturologues, des médecins vétérinaires et des opticiens d'ordonnances sous différents chefs d'accusation, notamment, abus de confiance, fausse publicité, fraude et exercice de la profession sous un faux nom. ♦



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que, lors d'une séance tenue le 16 juin 1986, le Conseil municipal de la Ville de Québec a adopté en première lecture le projet de règlement numéro 3178 "Modifiant le règlement numéro 2474 "Concernant l'urbanisme dans les districts Champlain, St-Roch/St-Sauveur et Limoilou" et le projet de règlement numéro 3179 "Modifiant le règlement 2272 "Concernant l'urbanisme dans les districts Les Saules, Neufchâtel et Charlesbourg-Ouest", dans le but de permettre à la Ville d'exiger, comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale et à l'émission d'un permis de lotissement, le paiement par le propriétaire, des taxes municipales exigibles et payables à l'égard des immeubles compris dans le plan, et en ajoutant, pour ce faire, dans les règlements 2474 et 2272 un article à cet effet.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit règlement en s'adressant au bureau du Greffier de la Ville, Hôtel de Ville de Québec, 2, rue des Jardins, bureau 216. Prière de noter que le Bureau du Greffier est habituellement fermé entre 12h15 et 13h45.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 388 de la Charte de la Ville.

Le Greffier de la Ville
Antoine Carrier, avocat

Québec, le 17 juin 1986



APPEL D'OFFRES

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées et endossées: "OFFRES POUR LES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT - contrats 1986" et adressées au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville, Québec, seront reçues jusqu'au jeudi 31 juillet 1986, à quatorze heures quinze (14h15), heure locale, pour les contrats suivants:

- Dénégement des rues des zones suivantes** (contrats d'une durée de trois (3) ans (1986-89):
 - Contrat TPN-50/86 (zone C-05) (Haute-Ville prioritaire)
 - Contrat TPN-51/86 (zone D-03) (Boul. Hamel, DSNC)
 - Contrat TPN-35/86 (zone L-01) (Limoilou prioritaire)
 - Contrat TPN-04/86 (zone L-05) (Saint-François, Stadacona)
 - Contrat TPN-37/86 (zone L-08) (Saint-Albert)
 - Contrat TPN-38/86 (zone L-09) (Saint-Paul Apôtre)
 - Contrat TPN-02/86 (zone R-02) (Saint-Roch)
- Opérations de lieux de disposition de la neige** (contrats d'une durée de trois (3) ans (1986-89):
 - Contrat TPN-27/86 (Dépotoir Simple)

Les intéressés peuvent se procurer les documents pertinents au secrétariat du Service des travaux publics, situé au 65, rue Saint-Anne, 6^e étage (Tél.: 691-6391), moyennant un dépôt non remboursable de 15,00\$.

Les soumissionnaires sont priés de prendre note que le bureau du Greffier est habituellement fermé entre 12h15 et 13h45. Les personnes intéressées à assister à la séance d'ouverture des soumissions pourront le faire en se rendant au bureau du Greffier à la date et à l'heure qui marqueront l'expiration du délai accordé pour la réception des soumissions.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Le Greffier de la Ville
Antoine Carrier, avocat

Québec, le 11 juin 1986

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS FOURNITURE ET LIVRAISON DE CHLORURE DE SODIUM, DE MÉLANGE CHLORURE DE SODIUM - SABLE ET DE SABLE DE REMPLISSAGE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, endossées: "OFFRE POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE CHLORURE DE SODIUM, MÉLANGE CHLORURE DE SODIUM - SABLE ET DE SABLE DE REMPLISSAGE", et adressées au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville, Québec, seront reçues jusqu'au vendredi 11 juillet 1986 à quatorze heures quinze (14h15), heure locale, pour les contrats suivants:

- CONTRAT TPF-01/86: Fourniture et livraison de chlorure de sodium en vrac
- CONTRAT TPF-02/86: Fourniture et livraison de mélange chlorure de sodium-sable
- CONTRAT TPF-03/86: Fourniture et livraison de sable de remplissage (période hivernale)

Les soumissionnaires sont priés de prendre note que le bureau du Greffier est habituellement fermé entre 12h15 et 13h45.

Les intéressés peuvent se procurer les documents pertinents au 65, rue Saint-Anne, 6^e étage. Ils pourront aussi obtenir les renseignements pertinents en s'adressant au personnel du Service des Travaux Publics au numéro de téléphone 691-6391.

Les personnes intéressées à assister à la séance d'ouverture des soumissions pourront le faire en se rendant au bureau du Greffier à la date et à l'heure qui marqueront l'expiration du délai accordé pour l'entrée des soumissions.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Le Greffier de la Ville
Antoine Carrier, avocat

Québec, le 18 juin 1986

AVIS PUBLIC

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ENLÈVEMENT DES ORURES MÉNAGÈRES

Les citoyens sont priés de noter que les services d'enlèvement des orures prévus le mardi 24 juin 1986 (St-Jean-Baptiste) et le mardi 1^{er} juillet 1986 (Fête du Canada) sont reportés aux vendredis suivants, soit le vendredi 27 juin 1986 et le vendredi 4 juillet 1986.

Cet avis est valable sur tout le territoire de la Ville de Québec, incluant les secteurs Duberger, Les Saules, Neufchâtel et Charlesbourg-Ouest.

Le Greffier de la Ville
Antoine Carrier, avocat

Québec, le 23 juin 1986



La propreté d'une pharmacie constitue une responsabilité professionnelle. Un pharmacien l'a appris à ses dépens.



AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE QUÉBEC POUR LA PÉRIODE S'ÉTENDANT DE JUILLET À DÉCEMBRE 1986

AVIS est, par la présente, donné que les séances du Conseil municipal de la Ville de Québec auront lieu, pour la période s'étendant de juillet à décembre 1986, aux jours et dates ci-dessous mentionnés.

JUILLET À DÉCEMBRE 1986

Lundi - 14 juillet
Lundi - 18 août
Lundi - 8 septembre
Lundi - 22 septembre
Lundi - 6 octobre
Lundi - 20 octobre
Lundi - 10 novembre
Lundi - 24 novembre
Lundi - 1^{er} décembre
Lundi - 15 décembre

Note: Ce calendrier des séances du conseil municipal pourra être modifié si les circonstances le justifient.

Le Greffier de la Ville
Antoine Carrier, avocat

Québec, 20 juin 1986

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné qu'à une séance du Conseil municipal de la Ville de Québec tenue le 16 juin 1986, les règlements suivants ont été lus pour la première fois:

- 3177** — Décrétant l'abandon partiel d'une réserve pour fins publiques imposée en vue de l'aménagement d'un parc dans les secteurs Les Saules/Neufchâtel.
- 3178** — Modifiant le règlement 2474 "Concernant l'urbanisme dans les districts Champlain, St-Roch/St-Sauveur et Limoilou".
- 3179** — Modifiant le règlement 2272 "Concernant l'urbanisme dans les districts Les Saules, Neufchâtel, Duberger et Charlesbourg-Ouest".
- 3181** — Modifiant le règlement 2890 "Concernant les artistes-peintres de la rue du Trésor".
- 3182** — Modifiant le règlement 3079 "Concernant le commerce sur rue".
- 3183** — Décrétant un emprunt de 85 000,00\$ afin de permettre la construction d'un bassin de sédimentation sur la rive sud de la rivière Saint-Charles à l'est du pont Marie-de-l'Incarnation.

Il peut être pris connaissance desdits règlements au bureau du soussigné durant les heures d'ouverture.

Le Greffier de la Ville
Antoine Carrier, avocat

Québec, le 17 juin 1986



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné qu'à une séance du Conseil municipal de la Ville de Québec tenue le 16 juin 1986, les règlements suivants ont été lus pour la première fois:

- 3177** — Décrétant l'abandon partiel d'une réserve pour fins publiques imposée en vue de l'aménagement d'un parc dans les secteurs Les Saules/Neufchâtel.
- 3178** — Modifiant le règlement 2474 "Concernant l'urbanisme dans les districts Champlain, St-Roch/St-Sauveur et Limoilou".
- 3179** — Modifiant le règlement 2272 "Concernant l'urbanisme dans les districts Les Saules, Neufchâtel, Duberger et Charlesbourg-Ouest".
- 3181** — Modifiant le règlement 2890 "Concernant les artistes-peintres de la rue du Trésor".
- 3182** — Modifiant le règlement 3079 "Concernant le commerce sur rue".
- 3183** — Décrétant un emprunt de 85 000,00\$ afin de permettre la construction d'un bassin de sédimentation sur la rive sud de la rivière Saint-Charles à l'est du pont Marie-de-l'Incarnation.

Il peut être pris connaissance desdits règlements au bureau du soussigné durant les heures d'ouverture.

Le Greffier de la Ville
Antoine Carrier, avocat

Québec, le 17 juin 1986

ORDONNANCE NO 87

CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES AUTOMOBILES À L'OCCASION DE LA FÊTE DU 24 JUIN 1986.

PRENEZ AVIS, par les présentes, qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement no 721 tel que modifié jusqu'à ce jour, le Comité exécutif de la Ville de Québec a édicté l'ordonnance suivante lors d'une réunion tenue le 11 juin 1986.

Lors des différentes manifestations publiques prévues à l'occasion de la Fête du 24 juin, les automobilistes et les conducteurs de véhicules hippomobiles devront se conformer aux directives suivantes:

LE STATIONNEMENT SERA INTERDIT DE 18h00 LE 23 JUIN 1986 À 24h00 LE 24 JUIN 1986 SUR:

La rue Franklin entre la rue Durocher et la rue Victoria.
La circulation et le stationnement seront interdits aux endroits et aux dates suivantes:

LE 21 JUIN 1986 DE 10h00 À 18h00 SUR:
La rue Saint-Jean, entre de Claire-Fontaine et Dufferin-Montmorency

LE 22 JUIN 1986 DE 9h00 À 21h30 SUR:

— La rue Saint-Jean entre Turnbull et Scott
— La rue Sutherland entre D'Aiguillon et Saint-Jean
— La rue de Claire-Fontaine entre Lockwell et Saint-Jean

LE 22 JUIN 1986 ENTRE 7h00 ET 18h00 SUR:

La Grande-Allée entre place Montcalm et place Georges V est.

LE 24 JUIN 1986 ENTRE 13h30 ET 16h00 SUR:

La rue Marguerite-Bourgeoys entre Frontenac et le boulevard de l'Entente.

LE 24 JUIN 1986 ENTRE 9h00 ET 24h00 SUR:

La rue Franklin entre Durocher et Victoria.

LES 23 ET 24 JUIN 1986 SUR:

Certaines rues de quartier afin de favoriser les célébrations des fêtes de la Saint-Jean.

TOUT VÉHICULE STATIONNÉ À CES ENDROITS SERA REMISÉ AUX FRAIS DE SON PROPRIÉTAIRE.

Édictée à Québec, ce 21 juin 1986.

Le Greffier de la Ville
Antoine Carrier, avocat

Québec, le 21 juin 1986.

Tu vends
ta bicyclette...
les Annonces
classées
du Soleil
te font des offres...
pour pas cher!

647-3311

DES RABAIS
PAS
POSSIBLE
chez NISSAN!

DE TAUX DE FINANCEMENT
SUR NOS PICK UPS
MAXIMUM 36 MOIS

ROYAL NISSAN
5740, boul. Ste-Anne, Boischatel 822-0499



**VILLE DE LÉVIS
ASSURANCE COLLECTIVE
ADDENDA À L'APPEL
D'OFFRES POUR LA DEMANDE
DE SOUMISSIONS POUR UN
RÉGIME D'ASSURANCE
COLLECTIVE À LA VILLE DE
LÉVIS PARU DANS L'ÉDITION
DU 13 JUIN 1986 DU SOLEIL**

AVIS vous est donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Lévis, que le délai pour l'ouverture des soumissions est prolongé au vendredi 4 juillet 1986, à 15h00.

Lévis, le 23 juin 1986

Carole Roseberry, avocate

La nouvelle politique de l'autruche... Plumes, plumes, plumes et tralalala



Dik Brandsma: Pointe d'humour pour une mariée en mini-jupe d'autruche naturelle et bustier drapé de velours blanc.

♦ Paris (AFP) - En 1986, l'autruche ne plonge plus la tête dans le sable, mais, au contraire, s'exhibe au grand jour et le moins qu'on puisse dire est qu'elle ne fait aucun complexe.

par Jacqueline CLAUDE

On l'a vue partout dans les collections d'hiver des créateurs du prêt-à-porter. Autrefois triomphales dans les revues à grand spectacle et somptueuses dans les modèles de haute-couture, la plume d'autruche descend aujourd'hui sinon dans la rue au moins de son piédestal de parure de luxe pour se mêler au quotidien.

La plupart des créateurs l'ont employée en garniture par petites touches élégantes ou pleine d'humour sur un chapeau, en crin léger au revers d'un gant du soir, en toque boule comme le point sur le i d'une longue robe noire, en poignets, en parure, en cols bien sûr, en jupette parfois, jamais en grande pièce.

C'est le Néerlandais DIK BRANDSMA qui se montre le plus généreux et sans doute le plus drôle aussi avec une mariée en mini-jupe de plume d'autruche blanche, gonflée comme un tutu de danseuse classique au bout d'un long bustier de velours blanc, drapé à la taille, et qui laisse les épaules nues. Ni voile ni couronne mais un simple cône de velours assorti et puis des fleurs et des serpents de papier pour faire la fête.

Le Japonais JIN ABE a imaginé un fabuleux chapeau de tulle noir

brodé point d'esprit sur armature de crin, emplumé d'autruche en généreuses volutes, très "My Fair Lady" pour accompagner une stricte robe de panne de velours noire drapée aux épaules et aux hanches.

Jean-Louis SCHERRER, super classique mais toujours un peu sophistiqué, laisse descendre en cascade des brins d'autruche noire, en col châle, sur un strict tailleur de jersey noir. Poignets mouvants d'autruche également pour accompagner le geste extrêmement féminin.

Mais c'est au rayon des accessoires que l'imagination est à son comble. Jean BARTHET jette la plume d'autruche en cascade sur une capeline de mousseline, Sonia RIKIEL en fait un énorme pompon qui devient toque portée très en avant du front, Dik BRANDSMA (encore lui) pose la plume d'autruche à la verticale au sommet du crâne, en coiffure jaune et noire gigantesque à la Marie-Antoinette, André LEMARIE, plumassier de père en fils chez plusieurs générations de grands couturiers, aime l'autruche "turquoise" et enroulée en fleur au cœur de strass piquée à l'avant d'un large turban de soie, François LESAGE, célèbre brodeur auquel on doit les plus belles robes emperlées de toute la Haute-Couture, s'amuse à créer des bijoux "papous" hérissés d'autruche glycéinée...

Il n'est pas jusqu'aux sacs du soir qui ne s'enrichissent cette saison de franges d'autruche, imitant les "sporrans" des Écossais en grande tenue de clan.



My Fair Lady! Fabuleux chapeau de tulle, crin, plumetis, fleurs et plumes d'autruche sur robe en panne de velours noir drapée. Créations Jin ABE.



Jean-Louis Scherrer: Le Chic parisien! Tailleur en jersey de soie noire à veste longue et jupe droite - col châle et poignets d'autruche noire.

Les chapeaux reprennent la tête!



Ci-haut, une toque recouverte d'une voilette et garni de perles à l'avant. Une autre création d'Anita Pineault.

Ci-contre, l'un des modèles les plus populaires, le chapeau à large rebord. Celui-ci, en paille noire, est garni à l'arrière d'une large boucle ornée de paille lustrée.

♦ London, Ont. (PC) - Il fut un temps où le port du chapeau était de rigueur pour une femme, aucun ensemble n'étant complet sans cela.

De nos jours, la mode est moins exigeante et seules les femmes qui le désirent portent le chapeau, dit Lorna Bell, de la boutique Hyde Park, à London. Elle croit cependant qu'il y a si longtemps que les femmes n'ont pas porté de chapeaux que plusieurs ont tendance à les porter trop vers l'arrière.

"Nous devons insister pour qu'elles les portent plus vers l'avant, ce qui est évidemment beaucoup plus joli. Trouver la forme qui convient le mieux est la première chose à faire lorsqu'on décide de se procurer un chapeau".

Elle suggère d'essayer divers modèles avant d'en acheter un et d'adopter la forme qui sied le

mieux, quitte à y apporter certaines modifications plus tard. De plus, elle constate que bon nombre de femmes ne savent trop quel chapeau convient le mieux aux vêtements qu'elles doivent porter. Ainsi, un chapeau tailleur ne va pas avec une robe de chiffon tandis qu'un chapeau de forme, plutôt classique, convient beaucoup mieux avec un tailleur.

Parmi les modèles les plus populaires, il y a le chapeau à large rebord, le petit beret et la toque carrée. Un modèle également très en vogue est le chapeau de style australien mettant le profil en relief, avec le rebord relevé sur un côté et rabaisé de l'autre.

La plupart des chapeaux printemps-été sont en paille, ce qui leur confère une allure fraîche et légère, surtout s'ils sont garnis de petites fleurs, d'un bout de voilette, de perles ou de rubans.



Redécouvrez
L'ART DE RECEVOIR...

Nos salles vous offrent l'opportunité d'accueillir entre 50 et 300 convives; ils pourront danser, s'amuser et déguster d'excellents mets... en votre honneur!

Facilités audio.
Stationnement facile et gratuit.

Renseignements et réservations:
656-6388

les Jardins

2955, boul. Laurier, (Auberge Universel Wandlyn)
Ste-Foy

SPÉCIAL ESTIVAL

PERMANENTE COUPE ET BRUSHING

Prix cour. 19⁹⁵

TEINTURE ET BRUSHING

Prix cour. 17⁵⁰

BALAYAGE ET BRUSHING

Prix cour. 18⁵⁰



Coiffure

Riche Art

Pour dames et hommes

2009, 1^{re} Avenue, Québec — 648-0888



Nouvelle coiffure estivale

Coupe, permanente, coloration, balayage donneront à votre chevelure un air de renouvellement. Prenez rendez-vous dès maintenant!

657-2522

Salon Intrigue-Coiffure inc.
Place Coranit
2646, chemin Ste-Foy, Ste-Foy

DES RABAIS PAS POSSIBLE chez NISSAN!

6.7% DE TAUX DE FINANCEMENT SUR NOS PICK UPS MAXIMUM 36 MOIS

DALLAIRE NISSAN
75, Kennedy, Lévis 835-1718

boutique

Polo



Ralph Lauren

jeunes

20% à 50%

sur toute la marchandise de saison

Place Sainte-Foy 653-1602

LE MONDE

Lima admet un excès de force

♦ LIMA (NYTNS) - Le gouvernement péruvien a admis que les forces militaires du pays ont fait probablement preuve d'un excès de force en reprenant trois prisons tombées aux mains de mutins la semaine dernière. Un communiqué émis samedi par le bureau de presse du président Alan Garcia promet que les coupables seront punis et précise qu'une enquête a été ouverte par le haut commandement militaire. Environ 400 prisonniers ont été tués dans l'opération militaire alors que trois soldats ont perdu la vie. Un membre de l'opposition, le sénateur Javier Diez Canseco, a affirmé que 60 prisonniers, appartenant tous à l'organisation terroriste du Sentier lumineux avaient été exécutés par les militaires à la prison de Lurigancho après leur reddition. ♦

Noriega accusé

♦ NEW YORK (Reuter) - Le général panaméen Manuel Antonio Noriega, l'homme fort de ce pays, a été accusé hier par le magazine américain Newsweek d'avoir vendu des secrets militaires américains à des agents des services secrets israéliens au Canada. Affirmant détenir des renseignements de membres des services de renseignement américains, le magazine ajoute que le général Noriega a également rencontré, ces dernières années, des agents israéliens à Panama et en Europe. Ces derniers jours, d'autres médias américains ont affirmé que le militaire était impliqué dans le trafic de stupéfiants et la vente d'armes. ♦

Effondrement d'une usine

♦ BOMBAY (AP) - Les pluies de mousson ont provoqué l'effondrement d'une usine textile hier au sud de Bombay, faisant 67 morts et 22 blessés selon un bilan provisoire communiqué par la police. L'usine dans laquelle travaillait plus de 100 personnes est située à Taloja, à 70 km de Bombay. ♦

Négociations au Salvador

♦ SAN SALVADOR (Reuter) - Le gouvernement salvadorien a accepté une proposition de l'Eglise catholique pour des négociations de paix avec les dirigeants de la guérilla dans l'espoir de mettre fin à la guerre civile. L'archevêque auxiliaire Gregorio Rosa Chavez a révélé hier que l'Eglise avait formulé sa proposition la semaine dernière pour assurer la reprise du dialogue souhaité le premier juin par le président Napoleon Duarte. ♦

Attentat au Pérou

♦ LIMA (AP) - Une bombe a partiellement détruit hier les locaux de l'ambassade du Honduras à Lima. Sur les murs extérieurs de l'ambassade, les policiers ont retrouvé les initiales du Tupac Amaru, un petit mouvement de guérilla urbaine d'extrême-gauche. L'explosion n'a pas fait de victime. ♦

Sikh abattu

♦ NEW DELHI (Reuter) - La police a abattu hier le leader d'une association sikh dans la ville sainte d'Amritsar, portant un dur aux efforts du premier ministre indien Rajiv Gandhi d'établir un climat politique serein au Pendjab. Harinder Singh Shammi, président d'une association de bienfaisance, a été abattu à un poste de contrôle routier. ♦

Des millions d'Africains sont affectés par le virus du SIDA

♦ PARIS (AFP) - Des millions de personnes ont été affectées par le virus du SIDA en Afrique du Centre et de l'Est, estiment différents spécialistes dans les pays concernés.

L'organisation mondiale de la santé (OMS), qui patronne la conférence internationale sur le SIDA organisée aujourd'hui à Paris, a décidé de lever le voile sur cette épidémie.

Il y a à peine six mois, l'OMS recensait officiellement 31 cas de SIDA pour tout le continent. Or pour la seule ville de Kinshasa, au Zaïre, le quotidien zairois Elima du 17 avril 1985 faisait état de 10 à 20 cas de malades diagnostiqués... par jour.

Dans un rapport tout récemment délivré, l'OMS admet qu'un à deux millions d'Africains sont porteurs du virus - sans être forcément ma-



Le premier ministre Felipe Gonzalez, qui a exercé son droit de vote à Madrid, a obtenu hier un nouveau mandat de quatre ans.

Moscou et Washington ont parlé de façons de contrer le terrorisme nucléaire

♦ BONN (AFP) - Les Etats-Unis ont "récemment" discuté avec l'URSS des moyens d'éviter que des terroristes ne rentrent en possession d'armes nucléaires, a déclaré le secrétaire d'Etat américain George Shultz dans une interview au journal Die Welt d'aujourd'hui. "Nous avons évoqué la possibilité que des terroristes possèdent des armes nucléaires ou soient en mesure de s'en emparer et nous avons proposé à l'URSS de créer des centres qui pourraient s'occuper rapidement des problèmes qui pourraient se poser", a précisé M. Shultz. De tels centres constitue-

raient en outre "un progrès pour améliorer la confiance réciproque entre l'URSS et les Etats-Unis", a-t-il ajouté.

M. Shultz a ensuite estimé qu'un sommet Reagan-Gorbatchev était possible en 1986 et que s'il était fructueux, un autre, cette fois à Moscou, serait encore possible avant la campagne présidentielle américaine. "Un sommet serait raisonnable et il devrait avoir lieu comme prévu", a-t-il conclu, faisant allusion aux résolutions prises au premier sommet Reagan-Gorbatchev à Genève en novembre dernier. ♦

Un "enfant de la jungle" a été recueilli en Ouganda

♦ KAMPALA (AFP) - Personne ne sait rien de lui, sinon qu'il a été trouvé en septembre dernier par les soldats du président Yoweri Museveni dans la jungle du "Triangle du Luvero", dans le nord-ouest de l'Ouganda et confié à un centre d'enfants de la capitale du pays.

Agé de quatre à sept ans, ce jeune garçon baptisé Robert a vraisemblablement survécu seul dans la jungle tropicale du centre de l'Ouganda pendant plusieurs années.

Il ne parle aucun des langages locaux et n'a pas prononcé un seul mot depuis son arrivée au centre il y a 10 mois. Il ne sympathise ni ne joue avec les enfants ou les adultes du centre.

"Robert mange parfois de l'herbe ou machonne des bouts de bois", explique une des responsables du centre, Mme Lubega. "Il se conduit parfois comme un animal. Nous ne pensons pas qu'il pourra jamais mener une vie normale", ajoute-t-elle.

Il a la peau foncée, un visage sans âge et une peau rugueuse qui fait penser à du cuir. Se mettre debout pour marcher, se lever ou s'asseoir semblent lui poser des problèmes.

Sa position préférée consiste à

rester accroupi et son corps paraît y être particulièrement adapté. Il peut rester ainsi plusieurs heures, tant qu'on ne l'aide pas à se lever ou à se mettre debout pour marcher devant un visiteur.

Il est arrivé à Kampala au Centre de réception des enfants de Naguru, géré par le ministère de la Réhabilitation, le 9 septembre 1985 et n'a pas prononcé un mot depuis. La plupart du temps, il gémit, sur un ton bas et monocorde, un peu comme un enfant sur le point de s'endormir.

Il déchire et mord les vêtements que les responsables du centre veulent lui faire porter, mange presque tout ce qu'on lui donne - sauf la bouillie de maïs - et doit être lavé et habillé par les autres enfants du centre.

"Nous en avons eu d'autres comme lui par le passé, mais ils sont tous morts rapidement", explique Mme Lubega. Pourtant, Robert a survécu à une crise de pneumonie et montré une certaine résistance.

Selon un employé du centre, Robert a du être abandonné par ses parents lors d'une opération militaire ou ses parents ont été tués par des soldats, le laissant orphelin et seul. ♦

A Kigali, au Rwanda, 20 pour 100 des donneurs de sang de l'hôpital se sont avérés séropositifs, comme 80 pour 100 des prostituées de cette ville et 60 pour 100 de celles de Nairobi, qui sont donc susceptibles de transmettre le virus, toujours selon des sources médicales.

Des cas ont été relevés sur 85 pour 100 du territoire tanzanien, selon des chiffres officiels. Le petit Rwanda a quant à lui admis 319 malades diagnostiqués, et 109 décès.

Les régions les plus touchées sont apparemment le Rwanda, le Burundi, le Zaïre, l'Ouganda, la Zambie, l'Angola, mais aussi, plus au nord, la Centrafrique où on signale de mêmes sources 5 pour 100 de "porteurs" en zone urbaine. Le Gabon et le Cameroun commencent à être touchés et dans un pays comme le Kenya, la progression a été très rapide en l'espace de quelques années. ♦

L'Espagne réitère sa confiance à Gonzales

♦ MADRID (NYTNS,AP,AFP) - Les Espagnols ont reporté hier au pouvoir le Parti socialiste ouvrier espagnol de M. Felipe Gonzalez, qui a obtenu une seconde fois consécutive une majorité absolue au Parlement même si le nombre de ses députés a été réduit de 202 à 184.

Les socialistes avaient besoin de 176 sièges pour avoir la majorité absolue.

M. Gonzalez a déclaré hier soir à Madrid que les Espagnols avaient donné leur appui "à la continuité et la stabilité du projet de progrès" de sa formation politique.

"Une nouvelle étape s'ouvre en Espagne. Notre pays doit affronter avec espérance et fermeté les importants défis que lui réserve l'avenir, à savoir sa pleine adaptation à l'Europe des communautés, la croissance économique, la modernisation de ses structures et l'intégration aux progrès technologiques", a-t-il ajouté.

Moins de votes

Le ministre de l'Intérieur Jose Barriouneo, se basant sur 69 pour 100 des votes connus, a annoncé que les socialistes avaient obtenu 44,8 pour 100 de ces votes, contre 46 pour 100 à l'élection précédente de 1982. Le principal parti d'opposition sera la Coalition populaire de M. Manuel Fraga qui gagne un siège en passant de 102 à 103 députés tandis que le Centre démocrate social (CDS) de l'ancien premier ministre Adolfo Suarez a réalisé un véritable retour sur le devant de la scène politique, en augmentant de deux à 19 le nombre de ses députés. La Gauche unie, regroupant le Parti communiste espagnol et des socialistes dissidents, a obtenu huit députés alors que les partis régionaux se partageaient les sièges restants. Il y a 350 députés au Parlement espagnol.

Victoire personnelle

La performance des Parti socialiste constitue une victoire personnelle pour Gonzalez dont le pragmatisme et le charisme sont les deux grands atouts. Durant la campagne électorale, que ce soit lors d'assemblées publiques ou dans la publicité

de son parti, le premier ministre de 44 ans a déclaré qu'il était important que les Espagnols lui permettent de poursuivre ses politiques de centre-gauche.

M. Gonzalez avait décidé de se présenter devant l'électorat, quatre mois avant la date normale, pour profiter au maximum de la victoire remportée dans un référendum en mars par lequel les Espagnols ont décidé que leurs pays resteraient

membre de l'OTAN.

Les résultats électoraux d'hier portent à croire que l'Espagne va accroître sa participation à l'OTAN et maintiendra ses bonnes relations avec les autorités de Washington.

L'élection d'hier en Espagne était la quatrième depuis que la mort du général Francisco Franco en 1975 ait mis fin à un régime dictatorial qui s'était étendu sur 36 ans. ♦

D'autres attentats à la bombe à Durban

♦ JOHANNESBURG (AP,AFP) - Trois attentats à la bombe ont été commis hier dans la région du port sud-africain de Durban. Les déflagrations, qui n'ont pas fait de victime, ont toutefois provoqué des dommages assez importants, notamment à une raffinerie de pétrole située près de l'aéroport.

Les autres cibles visées étaient un cinéma et une usine de produits chimiques. La bombe placée à la raffinerie a provoqué un incendie qui a fait rage durant deux heures.

Ces attentats sont survenus une semaine après l'explosion d'une voiture piégée à Durban, qui avait causé la mort de trois femmes.

Même si les attentats d'hier et celui de la semaine dernière n'ont pas été revendiqués, les autorités sud-africaines sont convaincues qu'ils sont l'oeuvre de membres du Congrès national africain.

D'autre part, le nombre des morts violentes semble être à la baisse depuis la proclamation de l'état d'urgence. Hier, le Bureau d'information mis en place par Pretoria a annoncé qu'une seule personne, un Noir tué par d'autres Noirs à Soweto, avait été tuée au cours des 24 dernières heures. Le porte-parole gouvernemental a déclaré que la violence était en baisse et que des "incidents isolés" se poursuivaient.

Général abattu

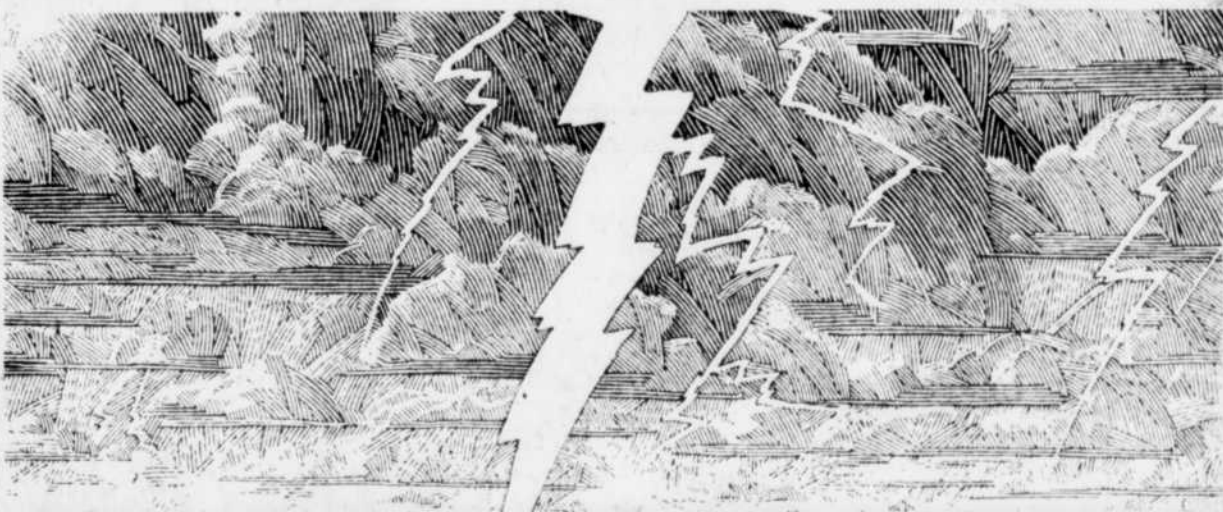
Néanmoins, un haut gradé de la police du Bophuthatswana, un Etat dont seul Pretoria reconnaît l'indépendance, a été abattu samedi soir. Le général Andrew Molope a été atteint de plusieurs coups de feu, dans la région de Winterveld.

En mars dernier, Molope, alors colonel dans la police locale, avait ordonné à ses hommes de tirer sur une foule de 15.000 personnes rassemblées dans un stade et qui refusait de se disperser. Onze personnes avaient alors été tuées et des dizaines blessées.

Plan de paix

Par ailleurs, plusieurs journaux britanniques ont affirmé hier que la première ministre Margaret Thatcher pourrait envoyer à Pretoria un émissaire pour proposer un plan de paix au président sud-africain Pieter Botha. Le plan suggérerait l'ouverture de négociations avec les leaders noirs en retour d'une cessation "de la violence de tous côtés." Selon la presse britannique, c'est sir Geoffrey Howe, secrétaire au Foreign Office, qui serait l'émissaire de Mme Thatcher. Les médias britanniques ajoutent que ce plan permettrait à la première ministre de reprendre l'initiative avant le sommet européen de La Haye, la semaine prochaine, et la réunion de leaders du Commonwealth en août. ♦

Beau temps, mauvais temps, 7 jours sur 7... VOTRE SOLEIL DU MATIN



parfaitement

à l'abri dans sa boîte protectrice



SEULEMENT

855\$ au comptoir (taxe incluse)

997\$ livraison par la poste

Disponible en polyéthylène résistant noir ou blanc

- Installation facile
- Livrée avec fixations et instructions
- Dimensions: 16 3/4" x 6 3/4" x 5"

2 FAÇONS DE VOUS LA PROCURER:

— Venez la chercher vous-même à l'édifice LE SOLEIL, 390, St-Vallier est, Québec

— Remplissez le bon de commande et postez-le avec votre cheque au montant de 9,97\$ à LE SOLEIL division du groupe Unimedia Inc., Service du Tirage, C.P. 2382, Québec G1K 7P5.

BON DE COMMANDE

Je désire recevoir une boîte protectrice LE SOLEIL au coût de 9,97\$.

NOM _____

PRÉNOM _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____

☐ Chèque ☐ Visa ☐ Mastercard

☐ Noir ☐ Blanc

Nom de la carte _____

Numéro de la carte _____

Date d'expiration _____

Signature du client _____

LE MONDE

Une violente manif contre Mme Aquino

♦ MANILLE (AFP) - Cinq personnes ont été blessées et 12 autres arrêtées au cours de heurts, hier, entre quelque 10.000 manifestants opposés à la présidente Corazon Aquino et les forces de l'ordre devant le quartier général de l'armée à Manille.

Les manifestants s'étaient réunis pour proclamer leur soutien au ministre de la défense M. Juan Ponce Enrile qui, selon des rumeurs qui circulent depuis un certain temps déjà aux Philippines, serait tombé en disgrâce et serait sur le point d'être démis de ses fonctions. Ces rumeurs ont cependant été démenties par Mme Aquino et le commandant des forces armées le général Fidel Ramos, qui les ont qualifiées de tentative d'intoxication organisée par l'ancien président Ferdinand Marcos. ●



Un policier casqué utilise la manière forte pour faire fuir une partisane de l'ancien président Ferdinand Marcos.

Expédition pour éclaircir le mystère d'un "trou" au-dessus du Pôle Sud

♦ WASHINGTON (AP) - Des équipes de scientifiques feront sous peu un voyage inhabituel dans la noirceur perpétuelle de l'hiver antarctique pour étudier un phénomène à la fois alarmant et mystérieux: l'existence d'un "trou" dans la partie de l'atmosphère qui protège la Terre contre les dangereux rayons solaires.

Quatre groupes de chercheurs utiliseront des ballons à haute altitude et des instruments complexes dans l'espoir de trouver ce qui cause l'apparition annuelle de ce "trou" d'une superficie équivalente à celle des États-Unis dans une couche de l'atmosphère au-dessus du Pôle Sud.

La Fondation nationale des sciences a annoncé hier que ces

scientifiques quitteront la Nouvelle-Zélande en août pour se rendre à la base américaine de McMurdo Sound dans l'Antarctique.

La Fondation, qui supervise toutes les activités des États-Unis au Pôle sud, a précisé que les chercheurs ont pour mission de déterminer pourquoi la couche d'ozone, une forme d'oxygène qui se trouve à 25 km de la Terre dans la stratosphère, subit une diminution brutale à chaque printemps au-dessus du continent gelé.

Rayons ultraviolets

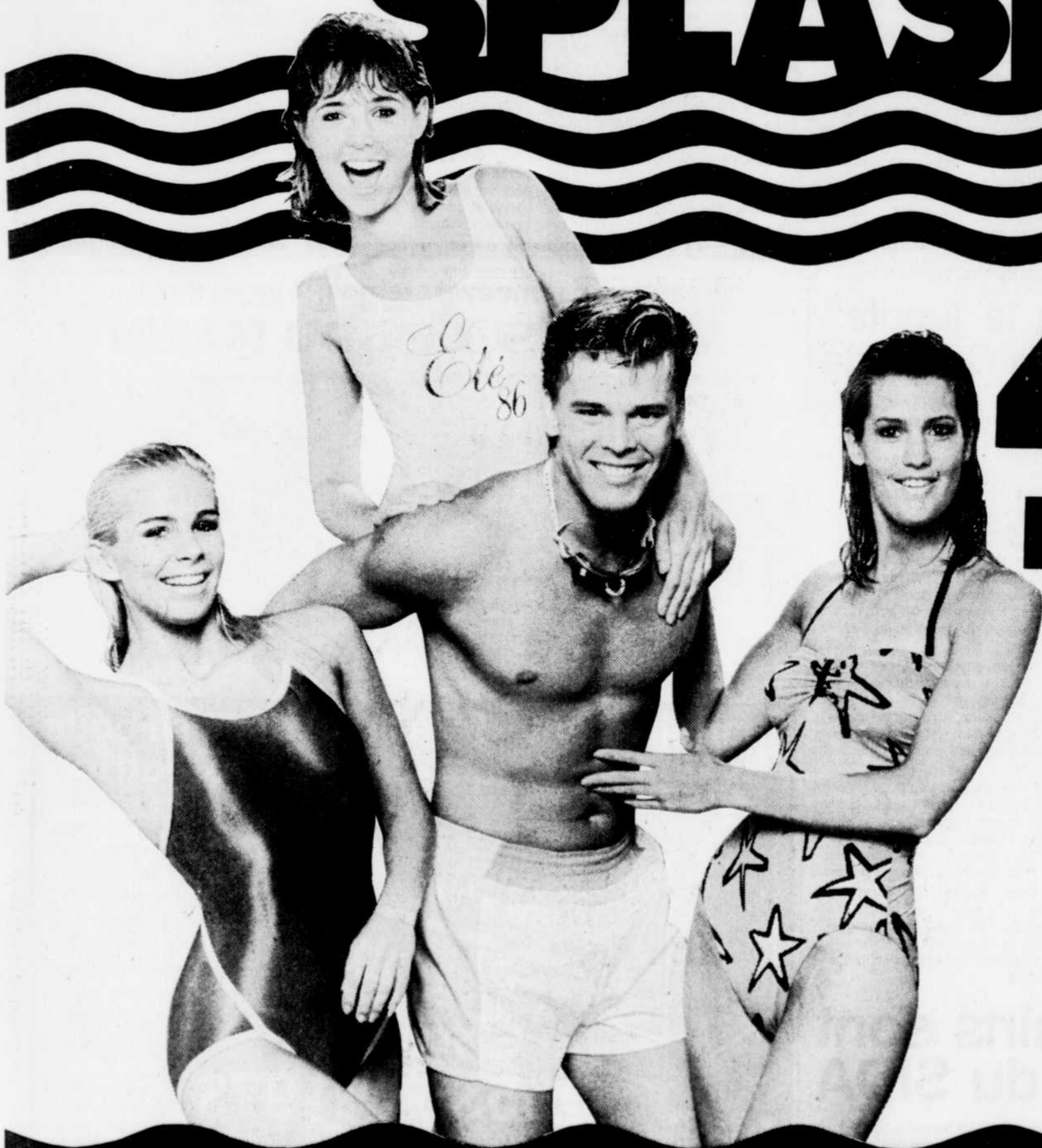
La présence de l'ozone est cruciale parce ce gaz stoppe presque tous les rayons ultraviolets solaires. Les savants ont déclaré que toute baisse de la quantité d'ozone dans l'atmosphère augmenterait le

nombre des cas de cancers de la peau, constituerait un danger pour la vie végétale et causerait d'autres effets nocifs.

Une équipe de chercheurs du centre spatial de Goddard à Greenbelt, au Maryland, a rapporté, après avoir étudié des données recueillies par satellites, que le pourcentage d'ozone au-dessus de l'Antarctique en 1985 avait diminué de 30 pour 100 en cinq ans, déterminant ainsi l'accélération du phénomène car la diminution d'ozone depuis 1957 n'avait été que de 50 pour 100.

Bien qu'il existe plusieurs théories au sujet du phénomène, aucune n'a été prouvée. Par ailleurs, aucun "trou" similaire n'existe dans la zone d'ozone au-dessus du Pôle Nord. ●

COMME UN POISSON DANS L'EAU! LA PROMOTION SPLASH!



40% DE RABAIS

SUR TOUS NOS MAILLOTS de bain pour hommes et dames, lors de LA PROMOTION SPLASH!

Nous avons réduit le prix de tous nos maillots de bain pour hommes et dames y compris ceux de fabricants renommés tels que: Christina, Cole of California, Sea Queen, Pierre Cardin, Baysport^{md}, et d'autres!

Tailles pour dames 8 à 18, jeunes filles 5 à 13. Ord. \$23 à \$65, **13.80 à \$39 ch.**

Tailles pour hommes P.M.G.TG. ou 30 à 40, jeunes hommes P.M.G.

Ord. 19.99 à \$25, **11.99 à 14.99 ch.**

Maillots de compétition en Lycra^{md}, hommes 30 à 38, dames 32 à 40.

Ord. \$24 à \$37, **13.99 à 21.99 ch.**

La sélection varie selon le magasin. Achats en magasin seulement.

Vêtements de loisirs, rayon 191.

Maillots de bain pour jeunes, rayon 163.

Vêtements sport pour hommes, rayon 355. Boutique 317.

Articles de sport, rayon 740.

En vigueur jusqu'au 5 juillet 1986.

C'est MOINS CHER que vous pensiez à la Baie



• Québec et Sainte-Foy, lun. à mer., 9h30 à 17h30; jeu. et ven., 9h30 à 21h; sam., 9h à 17h

• La Capitale à Québec 627-5922 • Place Laurier à Sainte-Foy (mail sud-ouest) 627-5959

la **Baie**